

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 29
votants : 28

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Date de convocation :

27 mars 2023

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédéric LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2023 -05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Comité Syndical élit donc son président de séance pour l'approbation du compte administratif. Il s'agit de M. Daniel LEGROS, délégué de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Le quorum étant atteint, le Président du Syndicat quitte la salle sans prendre part au vote.

Après approbation du compte de gestion, le **Comité Syndical** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 comme présenté ci-dessous :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	323 940.29 €
Recettes	292 843.67 €
Déficit 2022	- 31 096.62 €
Investissement	Réalisé
Dépenses	86 340.24 €
Recettes	125 354.28 €
Excédent 2022	+ 39 014.04 €
Excédent de fonctionnement antérieur	+ 46 602.63 €
Excédent d'investissement antérieur	+ 63 722.00 €
Excédent de Fonctionnement reporté	+ 15 506.01 €
Excédent d'Investissement cumulé	+ 102 736.04 €

VOTE :

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,
Le Président de séance, M. Daniel LEGROS,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun